



MP INFORMATION SHARING CONSENT FORM

NOTICE – The Parole Board of Canada (PBC) will not disclose personal information to a Member of Parliament (MP) or an employee of an MP's Office relating to a constituent's pardon or record suspension or expungement or clemency application unless the constituent provides consent for this in writing.

This form, once completed, represents consent on the individual's part for the PBC to disclose personal information about his/her application to the identified MP and/or employee(s) of the MP's Office. This consent is strictly limited to the disclosure of this information between the PBC and the MP/MP's Office that is necessary to provide the supplementary information being requested.

This consent can be withdrawn at any time. To be valid, the withdrawal must be submitted in writing to the Parole Board of Canada.

APPLICANT'S CONSENT

I _____, hereby authorize the Parole Board of Canada to
(name of applicant, in block letters)

disclose to _____, Member of Parliament
(name of MP, in block letters)

of _____, or an employee(s) of this MP's Office,
(name of constituency, in block letters)

personal information regarding my pardon or record suspension or expungement or clemency application. I understand this disclosure to be confidential, and the information not to be used for any purposes other than to disclose to my MP and/or MP's office information about my application on my behalf.

(Signature of the applicant)

(Date: month/day/year)



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À UN DÉPUTÉ

AVIS – La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) ne peut communiquer à un député ou à un membre du personnel du bureau d'un député de renseignements personnels au sujet de la demande de pardon *ou* de suspension du casier *ou* de radiation *ou* de clémence d'un électeur que si ce dernier a signifié son consentement à cela par écrit.

Une fois rempli, le présent formulaire sert donc à confirmer que la personne concernée consent à ce que la CLCC communique des renseignements personnels sur sa demande à un député donné *et/ou* à un employé du bureau de ce député. Ce consentement se limite strictement à la communication, de la CLCC au député ou à son bureau, des renseignements additionnels qui sont demandés.

Le consentement peut être retiré à tout moment. Pour valider ce retrait, le demandeur doit le signifier par écrit à la CLCC.

CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

Je, _____, autorise par la présente la Commission des
(nom du demandeur – en lettres moulées)

libérations conditionnelles du Canada à communiquer à _____,
(nom du député – en lettres moulées)

député de la circonscription de _____, ou à un employé du
(nom de la circonscription – en lettres moulées)

bureau de ce député des renseignements personnels sur ma demande de pardon *ou* de suspension du casier *ou* de radiation *ou* de clémence. Je comprends qu'il s'agit d'une communication de renseignements confidentiels, qui ne doivent être utilisés à d'autres fins que la simple transmission, en mon nom, de renseignements sur ma demande à mon député *et/ou* à son bureau.

(Signature du demandeur)

(Date : mois/jour/année)